

Les crédits

chapitre des opérations gouvernementales durant les cinq prochaines années.

Le gel des salaires des employés durant les deux prochaines années est un élément clé de ce programme de restriction des dépenses. Actuellement, les salaires représentent environ 55 p. 100 des coûts de fonctionnement du gouvernement fédéral.

Compte tenu des compressions budgétaires, la fonction publique devrait compter 16 500 employés de moins en 1997-1998. Dans une large mesure, cette réduction se fera grâce aux retraites et aux démissions. Personne de ce côté-ci ne veut imposer de dures épreuves aux nombreux fonctionnaires très compétents qui nous ont très bien servis au fil des ans.

Même si nous essaierons de faire de notre mieux en nous appuyant sur l'attrition et sur ces mesures, il ne fait malheureusement aucun doute que certaines personnes devront chercher un autre emploi. À mon avis, c'est regrettable, mais c'est la réalité.

Il est certain que le gouvernement devra fournir des services alors qu'il disposera d'un personnel réduit, dans un climat de changement et à un moment où la situation évolue très rapidement. Cela veut dire que nous devons changer notre façon de faire. Il n'est tout simplement plus possible de faire les choses comme dans le passé. Nous devons donc être innovateurs. Nous devons nous adapter et faire preuve de souplesse.

Ce sera essentiel si nous voulons pouvoir relever le défi des compressions budgétaires très réelles auxquelles font face tous les gouvernements au Canada.

J'en arrive maintenant à la deuxième question que je veux aborder. Nous avons à notre disposition des moyens pour composer avec les changements que suppose cette nouvelle fonction publique aux effectifs plus restreints qui est en train de voir le jour. Le projet de réforme de la fonction publique, aussi appelé FP 2000, est l'un d'eux. C'est une étape importante en vue de donner aux gestionnaires les moyens d'être plus innovateurs et souples et davantage responsables. Comme le député vient de le mentionner, c'est indispensable dans une société démocratique.

• (1805)

En vertu de ce projet, les gestionnaires ont maintenant plus de souplesse et de pouvoirs ainsi que de responsabilités et ils doivent davantage rendre compte de leurs décisions. Ils ont plus de latitude lorsqu'il s'agit de déployer leurs effectifs. Cela leur permet de prendre des décisions qui sont pratiques et non pas axées sur les considérations bureaucratiques. En d'autres termes, le

processus décisionnel a été ramené aux exécutants, de sorte que nous réduisons le nombre de paliers de gestion lorsqu'il s'agit de prendre de petites décisions qui sont toutefois essentielles pour assurer un fonctionnement très efficace de l'appareil gouvernemental. Cela aide aussi à supprimer certaines contraintes qui, dans le passé, ont eu tendance à étouffer la créativité et, partant, à créer une certaine insatisfaction professionnelle qui, de toute évidence, entraîne une inefficacité.

Le projet FP 2000 comporte aussi d'autres avantages, mais je veux maintenant axer mes observations sur les budgets de fonctionnement afin d'expliquer la transformation que subit actuellement la fonction publique, transformation qui s'impose si nous voulons relever les défis résultant des compressions budgétaires auxquelles il nous faut absolument procéder dans les années à venir.

Des budgets de fonctionnement sont en place dans toute la fonction publique depuis le 1^{er} avril dernier. Cela suppose des changements très importants et très intéressants. Sous le régime des budgets de fonctionnement, les cadres recevront un certain montant d'argent pour l'année en cours et devront prendre en charge les salaires, les dépenses de fonctionnement et les diverses dépenses secondaires. Par «dépenses de fonctionnement», on entend les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, les matériaux, les fournitures, les biens et services, enfin tout ce qui leur est nécessaire pour faire fonctionner la boutique. Les dépenses secondaires comprennent les meubles, les machines et autre matériel dont ils ont besoin pour faire de la gestion efficace.

Cela peut sembler peu de choses, monsieur le Président, mais il s'agit là d'un changement profond dans la fonction publique fédérale. Pour saisir l'importance et la signification de ce changement, il conviendrait de nous arrêter brièvement sur la façon dont cela se passait jusqu'alors.

Depuis 1970, le Conseil du Trésor exerce un contrôle sur le nombre d'années-personnes et sur les sommes d'argent au titre des salaires qui reviennent aux ministères. Pour ceux qui ne le savent pas, je précise qu'une année-personne, cela équivaut au travail d'une personne pendant une année. C'est un des instruments dont on se sert à Ottawa pour mesurer la productivité et l'emploi.

Lorsque le gouvernement a commencé à réduire les effectifs en 1985, les systèmes de contrôle des années-personnes ont constitué un véritable obstacle au recouvrement des coûts pour certains services parce que nous étions en présence d'un système très structuré et bureaucratique. Il y avait aussi un manque de concertation avec le secteur privé. De toute évidence, nous avons donc